

L'ONF grignote le marché de l'élagage

Daniel Bouvery et Frédéric Collin, deux élagueurs lorrains installés à Cirey-sur-Vezouze, dénoncent les « manoeuvres » de l'ONF tendant à faire du dumping sur les marchés.

CIREY-SUR-VEZOUZE.

- Pour les élagueurs lorrains, c'est un problème récurrent, mais qui prend, d'après eux, une ampleur telle qu'il les menace d'une mort certaine. Depuis que l'ONF, passée de l'entreprise publique à celle d'entreprise publique d'intérêt commercial (EPIC), a quitté ses forêts pour s'aventurer dans les villes en proposant ses services aux collectivités territoriales, locales et aux particuliers. La clientèle habituelle des élagueurs. Pour ces derniers, la concurrence « n'est pas loyale », dixit Daniel Bouvery, installé depuis 15 ans à Cirey-sur-Vezouze (54), soutenu dans le combat par Frédéric Collin, nouvellement entré dans la carrière et qui craint pour son avenir et celle de la profession toute entière. « Jusqu'à la fin de l'année 2003, tout allait pour le mieux », commence Daniel Bouvery. « Sans nager dans l'opulence, il n'y avait pas d'inquiétude. Nos clients continuaient à nous faire confiance. » Mais, « dès le début de l'année 2004, plus rien, plus de contrats ou si peu, mon chiffre d'affaires a chuté de 60 % ». L'ONF casse les marchés Pour Tristan Kraft, responsable de formation à la Société française d'arboriculture (SFA) à laquelle adhèrent les spécialistes de l'arbre, et même l'ONF, « le débat est national ». « Le marché est porteur », reconnaît-il, « aussi l'office est-il poussé à développer cette nouvelle activité ailleurs qu'en forêt. Sauf que les petites structures subissent de plein fouet cette concurrence,

elles ne peuvent pas comme l'ONF fonctionner avec un déficit de plus de trois mois sans mettre la clé sous la porte. Et sans compter que les agents, pour certains marchés, se présentent comme conseils en expertise... Il leur est facile ensuite de bien se placer. C'est anormal », s'insurge le technicien de la SFA, « puisqu'il s'agit d'une entreprise publique qui récolte des subventions et dont les coûts de fonctionnement sont à la charge de l'Etat, qui fait du chiffre sans être rentable. Alors qu'elle casse les marchés avec moins 50 % des prix préconisés par les privés ! ». Daniel Bouvery ne saurait démentir de tels propos. Au contraire, il l'illustre d'exemples imagés. « En octobre 2002, j'établis un devis de taille des arbres de la commune de Badonviller, à sa demande », raconte l'élagueur, très colère. « Et j'apprends par la presse que le marché est allé à l'ONF. » Des explications sont demandées au maire... qui botte en touche. « La commune n'a pas de compte à vous rendre sur ses décisions... La préférence donnée à l'ONF était motivée comme je vous l'ai dit par son offre avantageuse... La commune n'a rien à se reprocher et votre attitude pourrait constituer un frein à d'éventuelles futures prestations. » Le responsable de ce « marasme » Un message que l'élagueur, lassé par la répétition des réponses, a capté cinq sur cinq. « Récemment, après une consultation demandée par le CAP de Cirey », explique-t-il, « l'ONF a été choisie à nouveau parmi les trois

propositions, pour les mêmes raisons économiques. Sauf que l'entreprise nancéienne était à 20 % moins cher que nous et l'ONF à moins 70 % ! ». Cherchez l'erreur. « Ils veulent vraiment nous faire crever. » Pour l'entreprise d'élagage messine Accessit, c'est déjà fait. Fondée il y a 25 ans, elle a fermé définitivement ses portes vendredi dernier. Laissant 16 salariés sur le carreau. Vincent Mercier, son pdg, éprouvait la semaine dernière « une grande tristesse et du dégoût », vaincu par la fatalité. Pour lui, le grand responsable de ce « marasme », c'est avant tout l'ONF. « Ses agents ont la casquette suprême », lâche-t-il dépité, « un peu comme TF1 pour la télévision. Il y a quelques années, nous avons intenté une action auprès du ministère, mais on nous a répondu que c'était normal ». Il aurait fallu alors décoder les signes. Sa fermeture était programmée. Comme s'amplifient les difficultés rencontrées par les petites structures privées qui tentent de se maintenir à flots. « C'est purement et simplement du racket », grondent Daniel Bouvery et Frédéric Collin, qui entendent bien ne pas fermer boutique de sitôt. En tous les cas, pas sans faire de bruit.